

Montréal, le 19 avril 2022

**Par dépôt électronique (SDÉ)**  
**et par courriel**

**À :** Tous les participants

**OBJET :** Demande d'autorisation du Transporteur relative au  
renforcement du réseau à 315 kV de l'Est de l'île de Montréal  
Dossier de la Régie : R-4180-2021

---

Chers confrères,

La Régie de l'énergie (la Régie) vous informe, par la présente, qu'à la suite d'un accident, le régisseur désigné dans le dossier mentionné en objet est temporairement incapable de siéger.

La Régie se voit donc dans l'obligation d'annuler l'audience qui devait avoir lieu le **27 avril 2022**. Elle communiquera avec les participants ultérieurement afin de préciser la suite du dossier.

Dans l'intervalle, la Régie demande au Transporteur de répondre par écrit à sa demande de renseignement no. 3 au plus tard le **27 avril 2022, 12h00**.

Veillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Véronique Dubois**

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd